



Le **POULS** du SIIIAL

Volume 3, numéro 5, 4 avril 2011



Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

Nouvelle convention collective



Une rencontre avec l'employeur a eu lieu le 23 mars dernier afin de nous assurer de la compréhension commune des nouvelles dispositions de la convention collective ainsi que des dates de mise en place concernant certaines clauses.

Primes

Il semble y avoir divergence d'interprétation sur l'application des nouvelles primes de soins critiques et soins critiques majorées (article 29.05). Les soins critiques visés par la convention collective sont les unités coronariennes et les centres d'activités suivants:

Urgence - Soins intensifs - Unité néonatale - Unité des grands brûlés

Toutefois, lors des discussions à la table de négociation, il a été convenu avec la partie patronale que les unités bénéficiant déjà de la prime de soins intensifs conserveraient ce privilège.

Il faut maintenant déterminer avec notre employeur quelles unités seront visées par cette mesure. Tout désaccord quant à l'interprétation de cette clause sera acheminé à l'équipe de négociation de la FSQ pour en valider l'interprétation. Les pressions nécessaires seront faites pour que les personnes salariées des secteurs visés puissent bénéficier de ces primes allant jusqu'au dépôt d'un grief.

Chevauchement des quarts

Un rappel a été fait à l'employeur concernant le chevauchement des quarts. Le SIIIAL est d'avis que les centres d'activité peuvent faire le choix du moment où devrait s'appliquer le « 15 minutes » supplémentaire, soit au début ou à la fin du quart de travail. Naturellement, ce choix doit être collectif pour chaque centre d'activité. Les salariées des différents quarts de travail doivent s'entendre sur le moment où s'applique le chevauchement. Ce choix ne peut se faire ni sur une base individuelle ni par quart de travail. L'employeur fera rapport de notre position au comité de direction et nous devrions être en mesure de statuer dans la semaine du 28 mars.

Formation à l'équipe des relations du travail

Notre équipe des relations du travail a suivi une formation sur l'interprétation et l'application de la convention collective les 30 et 31 mars. En plus de partager les difficultés d'application vécues par les différents syndicats de la FSQ, cette formation a permis de se doter d'une vision commune d'application et de moyens à mettre en place pour que tous puissent bénéficier des nouvelles dispositions de la convention collective. Toute question ou tout commentaire qui nous a été acheminé par les membres a été pris en note et traité lors de cette formation.

J'invite tous les membres du SIIIAL à consulter régulièrement notre site WEB (siiial.com) où vous retrouverez des informations de dernière heure sur la convention collective. Au cours des prochaines semaines, dans nos parutions régulières du bulletin syndical « Le Pouls » ou du journal « L'Entre-Nous » paraîtront des informations sur la convention collective.

Jean-François Caron, Président

Avis important - Nouvelle convention collective = Nouveaux droits

La nouvelle convention est maintenant en vigueur depuis le 20 mars 2011. Le SIIIAL recommande à tous ces membres d'être vigilants afin de s'assurer que leurs nouveaux droits seront respectés par l'employeur.

En plus des augmentations de salaire prévues, il y a majoration de certaines primes existantes, création de nouvelles primes, modifications des horaires de travail pour certains de nos membres. De plus, il y a des ajustements de certains articles de la convention pour s'harmoniser avec les lois en vigueur comme le Régime québécois d'assurance parentale ou la Loi sur les normes du travail.

Il est important de retenir qu'il y aura une **rétroactivité sur les augmentations salariales uniquement**. Les nouvelles primes n'entrent en vigueur qu'au moment de la signature de la convention collective. Des copies de la nouvelle convention collective seront disponibles sous peu. D'ici là, vous pouvez toujours la consulter sur le site Internet : www.cpnss.gouv.qc.ca

Pour toute question ou erreur dans l'application de vos droits, adressez-vous d'abord à votre gestionnaire. N'oubliez pas que vos responsables locales et conseillers du SIIIAL sont là pour répondre à toutes vos questions.

Des sessions d'information seront offertes afin de permettre à nos membres de s'approprier les nouvelles mesures de la convention collective et de répondre à toutes les questions quant à son application.

Voir au verso l'horaire de la tournée → → →

**Session d'information
Nouvelle convention collective**

Horaire de la tournée

Date & Heure	Établissement	Endroit
3 mai 2011 16h30	CARL	Salle S-231
4 mai 2011 8h30	4731 Lévesque	Salle 203
4 mai 2011 13h30 et 16h30	4731 Lévesque	Salle Gaston-Villeneuve
5 mai 2011 8h00 et 13h00 et 16h00	Ste-Dorothée	Roulotte 19
11 mai 2011 8h30 et 13h30 et 16h30	280, Roi-du-Nord	Salle 950
12 mai 2011 8h00 et 13h00 et 16h30	Idola St-Jean	Salle S-06
16 mai 2011 8h30 et 13h30 et 16h30 et 19h00	CSL	Auditorium Réal-Dubord arrière

LE SAVIEZ-VOUS



Le droit au retour progressif en assurance-salaire

Lorsqu'une personne salariée reçoit des prestations d'assurance-salaire pour une période d'invalidité, celle-ci peut, sur la recommandation d'un médecin, bénéficier d'un retour progressif.

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'employeur applique l'article «Assurance-salaire» de la convention collective concernant les retours progressifs. Pour pouvoir en bénéficier, la salariée doit être affectée à un poste budgété et non en surplus des équipes de travail.

Le SIIIAL invite toute personne salariée bénéficiant de l'assurance-salaire et qui désire avoir des informations supplémentaires sur son dossier à communiquer avec le syndicat pour prendre un rendez-vous.

**Journée de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire à la CSL
13 mai 2011 à l'auditorium Réal-Dubord**

Ton équipe locale du SIIIAL désire souligner cette journée en t'offrant un repas.

Pour le personnel de jour :
de 11h00 à 13h30

Pour le personnel de soir :
de 16h30 à 19h30

Pour le personnel de nuit :
un goûter sera distribué sur chaque unité

Bienvenue à toutes

Inscription obligatoire
Tu trouveras une feuille affichée dans ta salle à café afin d'inscrire ton nom ou communique avec ton bureau local au (450) 975-5564

Pour les autres sites - Vérifiez les tableaux d'affichage de vos sites

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Le SIIIAL offre des séances d'information sur nos régimes d'assurance collective

Une personne ressource de la CSQ sera présente à Laval afin d'offrir des séances d'information sur le régime d'assurances offert aux membres du SIIIAL. En plus de présenter les différents régimes offerts par la SSQ, elle pourra répondre aux questions les plus fréquemment posées par les membres.

Ces rencontres, d'une durée de 90 minutes, auront lieu aux endroits suivants :

DATE	ENDROIT	HEURES
4 avril	CLSC du 280, Roi-du-Nord Salle 960	8h30 14h00 16h30
18 avril	Cité de la Santé de Laval Salle Réal-Dubord arrière	8h30 14h00 16h30
19 avril	CLSC du 250 Cartier Salle G128-129	8h30 14h00 16h30

Veuillez confirmer votre présence au numéro de téléphone suivant (450) 686-6871 poste 21. Les places sont limitées

Soyez présents en grand nombre afin de mieux connaître et comprendre tous les avantages de votre régime d'assurance collective.